

Tekst 10

«La Marseillaise» à l'école

L'Assemblée nationale vient d'achever l'examen du projet de loi d'orientation sur l'école en adoptant une disposition totalement inattendue. Elle prévoit de rendre obligatoire l'apprentissage de *La Marseillaise* à l'école primaire.

Un amendement rendant obligatoire l'apprentissage de l'hymne national a été adopté, le ministre de l'éducation nationale s'en étant remis à «la sagesse» des parlementaires. Il a souligné l'importance de *La Marseillaise*, en précisant que «l'enseignement de l'hymne national à l'école favorise l'intégration des populations extérieures venues sur le territoire national.» En plus, cette obligation d'apprentissage «permettrait de transmettre à chaque élève, qu'il soit d'origine française ou non, l'histoire d'un peuple uni autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.»

En 1985, déjà, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'éducation



nationale, avait soulevé une polémique en exprimant sa volonté de rendre obligatoire un tel apprentissage.

«*Le Monde*»

Tekst 10 «La Marseillaise» à l'école

- 2p 40 Welke twee argumenten hanteert de minister om zijn wetsontwerp te onderbouwen?